



DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES

Service Politique de la Ville

2019 DDCT 28 Subventions (211 600 euros) et conventions à 67 associations pour le financement de 71 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens - Première enveloppe 2019.

PROJET DE DÉLIBÉRATION EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat de Ville parisien pour la période 2015-2020, voté par le Conseil de Paris du 16 mars 2015, a été signé par l'ensemble des partenaires le 7 mai 2015.

À travers ce contrat, la Ville et le Département de Paris, l'Etat, la Région Ile de France, la Caf de Paris, la Caisse des Dépôts et Consignations, les bailleurs sociaux, l'Académie de Paris, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, la Préfecture de Police, le Parquet de Paris, Pôle Emploi Paris, la Mission locale de Paris et l'EPEC se sont engagés à mettre en œuvre et à soutenir des actions concourant à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers populaires et à la réduction des inégalités territoriales.

Chaque année, un appel à projets commun Ville et Etat est lancé pour soutenir les actions associatives participant à la réalisation des objectifs du Contrat de Ville.

En 2018, trois délibérations pour un montant total de 1 224 585 euros ont été présentées au Conseil de Paris pour l'attribution de subventions aux associations œuvrant dans les quartiers populaires.

Aujourd'hui, il vous est proposé d'attribuer une première enveloppe de 211 600 euros de subventions à 67 associations portant 71 projets en direction des habitants des quartiers populaires parisiens et s'inscrivant dans les priorités des projets de territoire adoptés par le Conseil de Paris.

Par ailleurs, le soutien de la Ville aux associations qui proposent des actions structurantes et pérennes dans les quartiers populaires fait l'objet de conventions pluriannuelles d'objectifs, qui vous sont proposées dans le cadre de délibérations spécifiques.

La généralisation de ces conventions participe d'une dynamique de soutien à ces structures et vise à sécuriser leurs financements. A ce jour, ce sont ainsi 91 conventions pluriannuelles d'objectifs engageant de nombreuses directions de la Ville qui vont financer 244 projets dans les quartiers populaires, pour un montant total de 2.912.665 euros.

Le Contrat de Ville parisien développe trois axes principaux d'intervention:

Axe 1 : Grandir

Concernant cet axe, **36 projets** portés par **34 associations** pour un montant de **97 100 euros** sont présentés dans cette délibération, ce qui représente **46 % des crédits engagés**.

Axe 2 : Habiter

Concernant cet axe, **25 projets** portés par **25 associations** pour un montant de **78 500 euros** sont présentés dans cette délibération, ce qui représente **37 % des crédits engagés**. Il s'agit de projets facilitant la participation des habitants aux transformations urbaines.

Axe 3 : Travailler :

Concernant cet axe, **10 projets** portés par **10 associations** pour un montant de **36 000 euros** sont présentés dans cette délibération, ce qui représente **17% des crédits engagés**.

Les autres projets soutenus dans le cadre de l'axe 3 du contrat de Ville font l'objet de délibérations spécifiques. Il s'agit notamment d'opérations soutenues par la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires en investissement, des projets économiques locaux.

Dans le cadre de cette première enveloppe 2019, il vous est proposé d'attribuer des subventions pour les projets suivants, présentés par les associations sur les quartiers populaires parisiens des 10^{ème}, 11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements :

Axe 1 : Grandir

Une subvention d'un montant de 4000 euros est accordée à l'association LE CLUB BARBÈS (18^{ème} arrondissement), pour une action intitulée " Animations culturelles et civiques ". Cette action vise à proposer aux enfants, aux habitants du quartier des actions socio-culturelles développant le sens critique et renforçant des valeurs citoyennes et républicaines ainsi que la découverte, l'échange et l'enrichissement culturel à travers l'utilisation de leviers musicaux, cinématographiques et artistiques.

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordée à l'Association SOCIO-ÉDUCATIVE DES FAMILLES DE L'ENSEMBLE CLIGNANCOURT (18^{ème} arrondissement), pour une action intitulée "Culture théâtre de rue et médiation culturelle". Cette action vise à favoriser l'appropriation des espaces publics et privés de l'axe Clignancourt-Poissonniers par des pratiques artistiques et culturelles.

Une subvention de 3000 euros est accordée à l'association ATELIER EDUCATIF CULTUREL ET SPORTIF (AECS) (17^{ème} arrondissement), pour l'action « Établir et consolider le lien social intergénérationnel pour la réussite éducative ». Cette action vise à promouvoir l'esprit d'initiative des habitants, leur participation à la vie de quartier et les échanges intergénérationnels via l'organisation d'événements et l'accompagnement de projets.

Une subvention de 3000 euros est accordée à l'association CENTRE PAROISSIAL D'INITIATIVES JEUNES - CEPIJE OZANAM (17^{ème} arrondissement), pour l'action « Qui je suis? Où je vais? Mieux se connaître pour mieux s'orienter ». Cette action vise à permettre à des jeunes de lutter le décrochage scolaire en leur proposant des ateliers de découverte de métiers et de construction de leur projet d'orientation professionnelle.

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordée à l'Association COLLECTIF CAFÉ CULTURE CUISINE - COLLECTIF 4C (18^{ème} arrondissement), pour une action intitulée "Les boums du 4C". Cette action vise à proposer six ateliers de musique organisés en partenariat avec Action Collégiens au Collège Clémenceau afin de favoriser la mixité sociale, culturelle et les échanges entre filles et garçons.

Une subvention d'un montant de 3000 euros est accordée à l'association COLLECTIF D'AIDE AUX FAMILLES MATRIFOCALES, MONOPARENTALES ET MIGRANTES (20^{ème} arrondissement) pour une action intitulée "Soutien à la parentalité : Pour la réussite scolaire et éducative des enfants du Bas Belleville". Cette action vise à prévenir les risques de décrochage scolaire des enfants repérés autour de la Place Alphonse Allais par une action de médiation familiale.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association COMPAGNIE OPÉRA SUR LE TOIT (14^{ème} arrondissement), pour une action : "Cours de piano quartier Didot-Porte de Vanves" qui propose un atelier piano à un groupe de jeunes de 12 à 16 ans à raison de 3h par semaine. Le travail s'articule autour de l'apprentissage de pièces classiques simplifiées et de bases pour l'improvisation. Les jeunes ont à leur disposition un piano installé au collège Villon pour répéter pendant la semaine. Plusieurs restitutions sont prévues dans l'année.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association COURTE ÉCHELLE (19^{ème} arrondissement), pour son action "Projet court métrage". Il s'agit d'ateliers permettant la réalisation d'un court métrage par un groupe de jeunes sur le thème de la violence et de ses conséquences sur la vie d'un quartier, pour les sensibiliser à une démarche citoyenne tout en leur permettant d'acquérir des techniques de réalisation audio-visuelle.

Une subvention d'un montant de 2500 euros est accordée à l'association CULTURE 21 (11^{ème} arrondissement) pour une action intitulée « FIL DEFILÉ ». Cette action vise à faire découvrir aux jeunes du quartier, de 15 à 17 ans, l'univers de la couture, du tissu, de la mode et du costume, à travers un programme d'ateliers de 80 heures en lien avec les événements locaux.

Une subvention d'un montant de 2500 euros est accordée à l'association CULTURE PRIORITAIRE (20^{ème} arrondissement) - quartier Belleville-Amandiers, pour une action intitulée « Culture générale et culture des métiers pour des jeunes des quartiers populaires du 20^{ème} ». Cette action vise à lutter contre le déterminisme social, promouvoir l'ouverture culturelle et les valeurs citoyennes, aider à l'orientation et à la prévention du décrochage scolaire.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'Association D'UNE LANGUE À L'AUTRE (DULALA) (20^{ème} arrondissement), pour une action intitulée « L'ouverture aux langues au centre social Soleil Blaise : projet de form'action ». Cette action vise à former et outiller les professionnels de l'éducation du quartier Saint-Blaise à la prise en compte des langues des enfants et de leurs familles et à impulser des projets avec les enfants du centre social Soleil Blaise et des écoles avoisinantes.

Une subvention d'un montant de 5000 euros est accordée à l'association FANATIKART (19^{ème} arrondissement), pour une action intitulée "Résidences d'artistes sur le quartier Cambrai, Paris 19^e". Cette action vise à promouvoir la pratique artistique auprès d'une vingtaine de jeunes et de leurs parents, à travers la réalisation d'un projet s'appuyant sur 3 artistes en résidence.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association LA MARMITE ANTI-GASPILLE (14^{ème} arrondissement), pour une action "Lutter contre le gaspillage alimentaire, l'isolement, la pauvreté, l'exclusion et la faim". Ce projet a pour objet de lutter contre le gaspillage alimentaire en préparant des repas à partir d'invendus récupérés par l'association. Le projet vise également à renforcer le lien social entre habitants et personnes isolées. L'association permet également l'accès aux cuisines de familles hébergées dans des hôtels.

Une subvention d'un montant de 4000 euros est accordée à l'association LE LIVRE POUR L'INSERTION ET LE REFUS DE L'EXCLUSION L.I.R.E (13^{ème} arrondissement), pour une action intitulée "Lecture pour tous" dont l'objectif est de lutter contre les inégalités culturelles et éducatives, de familiariser les très jeunes enfants au livre et à la langue écrite en associant les parents.

Une subvention d'un montant de 4000 euros est accordée à l'Association LE PETIT NEY (18^{ème} arrondissement), pour une action intitulée "Ateliers de rue". Cette action vise à proposer aux jeunes et aux enfants des animations de rue tous les mercredis sans interruption, de 15h30 à 17h30, au square Marcel Sembat, entre les portes de Clignancourt et Montmartre.

Une subvention d'un montant de 4000 euros est accordée à l'association L'ELÉPHANT OSE (20^{ème} arrondissement), pour une action intitulée "Ateliers de découverte des artisans avec médiation artistique pour les 6 -15 ans». Cette action pédagogique vise à proposer des ateliers créatifs parents/enfants, des ateliers d'initiation à l'artisanat ou à une pratique artistique et des ateliers pédagogiques.

Une subvention d'un montant de 2500 euros est accordée à l'association LES COULEURS DE PONT DE FLANDRE (19^{ème} arrondissement), pour une action intitulée "Tapis rouge à Rosa Parks". Cette action vise à promouvoir la diversité, le vivre-ensemble dans l'espace public, valoriser la créativité du Nord-Est parisien, faire découvrir les métiers de création aux jeunes, changer le regard sur le handicap. Pour cela, l'association organise un défilé en lien avec des créateurs, des habitants valides et non valides, dans l'espace public.

Une subvention d'un montant de 1300 euros est accordée à l'association LES ÉTOILES NOIRES (19^{ème} arrondissement), pour une action intitulée "Financement d'ateliers sur la diversité notamment dans la littérature jeunesse". Cette action vise à sensibiliser à la diversité dans la littérature jeunesse, à travers 2 ateliers de 2h par mois pendant 6 mois à destination des enfants sur le temps périscolaire et pendant les vacances.

Une subvention d'un montant de 3500 euros est accordée à l'Association LES FAISEURS DE SCÈNES (20^{ème} arrondissement), pour une action intitulée « Boîtes à histoires». Cette action vise à transmettre le goût et le plaisir du conte et du théâtre d'objet, à soutenir l'expression orale des enfants et à permettre l'accès à la culture à des enfants qui en sont éloignés.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association LES JEUNES EN PLACE (19^{ème} arrondissement), pour une action intitulée "Activités artistiques avec les jeunes et les habitants". Cette action vise à mobiliser le public jeune éloigné des structures culturelles des quartiers Algérie et

Compans afin de leur proposer diverses activités : animation d'une web radio, ateliers de musique assistée par ordinateur, organisation d'événements, accompagnement à la création de juniors associations.

Une subvention d'un montant de 2 300 euros est accordée à l'association LOUISE ROSIER KIDS (10ème arrondissement), pour une action intitulée « Education au bien manger : stages d'éducation culinaire pour enfants ». Cette action vise à permettre à des enfants des quartiers populaires de participer à des stages de cours de cuisine – découverte culinaire pendant les vacances scolaires

Une subvention d'un montant de 4000 euros est accordée à l'Association « MA'OHI» (18ème arrondissement), pour une action intitulée "Atelier céramique pour enfants et adultes". Cette action vise à proposer aux enfants et aux jeunes du quartier Blémont, l'apprentissage et la mise en pratique de techniques de céramique autour des valeurs de la République.

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordée à l'Association PARADOXES (20ème arrondissement), pour une action intitulée « Ateliers CV - Chemins de vie ». Cette action vise à permettre aux jeunes décrocheurs ou désorientés de faire le point sur leur parcours et de favoriser leur épanouissement et leur réinsertion dans leurs parcours scolaires.

Une subvention d'un montant de 11 000 euros est accordée à l'association PARIS ACASA FUTSAL (19ème arrondissement), pour l'action "Dynamisation et Valorisation Jeunesse". Cette action permet à une centaine de jeunes de 11 à plus de 18 ans, dont une dizaine de jeunes filles, de bénéficier d'un entraînement hebdomadaire de futsal, de mener des tournois et des compétitions.

Une subvention d'un montant de 4000 euros est accordée l'association PARIS ACASA FUTSAL (19ème arrondissement), pour une action intitulée "Futsal 19 United". Cette action vise à permettre l'organisation de tournois de futsal afin de lutter contre les rivalités existant entre les jeunes des différents quartiers du 19ème et du 18ème arrondissement et ainsi prévenir les rixes inter quartiers.

Une subvention d'un montant de 5000 euros est accordée à l'association PARIS ACASA FUTSAL (19ème arrondissement), pour l'action "Futsal au féminin". Cette action permet aux jeunes filles de bénéficier d'un entraînement hebdomadaire et de participer à des tournois et des compétitions. Elle contribue à faire du sport un outil d'émancipation et de renforcement de l'estime de soi pour ces jeunes filles.

Une subvention d'un montant de 2500 euros est accordée à l'association PHYSIO GLOBAL CONCEPT (19ème arrondissement), pour une action intitulée "Lien social et animations sportives sur Nantes Barbanègre". Cette action vise à promouvoir la pratique du cross training auprès d'un public jeune et adulte du quartier, au sein du TEP Barbanègre, ainsi que des temps conviviaux et des compétitions.

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordée à l'association RESEAU DES ACTEURS DE LA DYNAMIQUE ASL (ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES) (14ème arrondissement), pour une action « Ateliers Sociolinguistiques en direction des femmes migrantes sur les questions de santé et nutrition ».

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordée à l'association RIQUET ELITES (19ème arrondissement), pour une action intitulée " Projet pâtisserie". Cette action vise à favoriser l'insertion professionnelle de 20 jeunes du quartier Orgues de Flandre, en leur permettant de participer à un atelier pâtisserie hebdomadaire pendant un an, en lien avec un chef du quartier.

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordée à l'association RIQUET ELITES (19ème arrondissement), pour une action intitulée "Projet sport familles". Cette action vise à restaurer le dialogue avec les jeunes du quartier Orgues de Flandre et leurs parents isolés, à travers un atelier foot 2 jours par semaine pour les jeunes et un atelier remise en forme pour les parents tous les dimanches.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'Association SOCRATE (20ème arrondissement), pour une action intitulée « Parcours les métiers ». Cette action vise à susciter la curiosité des enfants et des adolescents en favorisant les rencontres avec des professionnels de différents domaines afin de favoriser un choix réfléchi du stage professionnel de 3ème.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association TATANE (19ème arrondissement), pour une action intitulée "Citizen foot". Cette action vise à créer avec les habitants du 19e une pratique du foot populaire et mixte.

Une subvention d'un montant de 500 euros est accordée à l'association TANGO CITÉ (20^{ème} arrondissement), pour une action intitulée " EthnoTango Collège Colette Besson - CB7". Cette action vise à favoriser le vivre ensemble et l'égalité filles-garçons au collège et dans les quartiers populaires, à mieux intégrer les élèves en difficulté par le tango, danse à 2 née de la mixité des cultures, des populations et de l'immigration argentines.

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordée à l'association TICKET D'ENTRÉE (19ème arrondissement), pour une action intitulée "Ateliers langue et culture". Cette action vise à enrichir les cours théoriques bi hebdomadaires de français avec une visite d'un lieu (musée des arts décoratifs, atelier avec un chef, musée de Camondo), préparée en amont, en rapport avec le thème choisi (la table).

Une subvention d'un montant de 3000 euros est accordée à l'association T.rait R.eflet A.ction C.ontraste E.space S.ingulier TRACES (20^{ème} arrondissement), pour une action intitulée "Atelier art plastique enfant-parent". Cette action vise à renforcer la parentalité par la médiation culturelle et artistique, via des ateliers réguliers, des sorties culturelles.

Une subvention de 1500 euros est accordée à l'association VAGABOND VIBES (17ème arrondissement), pour l'action « Musique pour tous ». Cette action vise à proposer des ateliers artistiques et des sorties culturelles pour favoriser l'expression et la créativité d'un public de jeunes, en lien avec les établissements du 17ème arrondissement et du nord-est parisien.

Axe 2 : Habiter

Une subvention de 2000 euros est accordée à l'association 3S SEJOUR SPORTIF SOLIDAIRE - RECYCLERIE SPORTIVE (17ème arrondissement), pour l'action « Ressourcerie éphémère ». Cette action propose des ateliers collectifs et des animations dans l'espace public autour du réemploi des objets, des consignes de tri, du traitement des encombrants.

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordée à l'association ARSMÉDIA (19ème arrondissement), pour une action intitulée "La nature en partage, ré enchanter la ville, à Algérie". Cette action vise à sensibiliser les enfants, les jeunes et les adultes du quartier Algérie, à leur cadre de vie, à leur environnement, à travers des ateliers artistiques et une exposition.

Une subvention d'un montant de 3000 euros est accordée à l'Association PIMMS de Paris (point information médiation multi services) (18ème arrondissement), pour une action intitulée " Permanence d'accès aux droits et animation de l'espace public dans le quartier Charles Hermite ". Cette action vise à accompagner les personnes du quartier qui rencontrent des difficultés, notamment administratives et financières, de faciliter l'accès aux droits et aux services publics par des permanences d'accès aux droits et des temps de présence sur l'espace public.

Une subvention d'un montant de 5500 euros est accordée à L'ASSOCIATION POUR LA GESTION D'ESPACES TEMPORAIRES ARTISTIQUES (18ème arrondissement), pour une action intitulée " Fabrique ton festival ". Cette action est un projet de création artistique collectif à destination des habitants de plusieurs quartiers peu familiarisés avec la pratique créative et/ou artistique. Le projet se compose de 4 séries d'ateliers - pour un total de 45 séances - au pied de 5 résidences d'habitat social situées dans des quartiers populaires du 18ème arrondissement.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à L'ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE ET D'ENTRAIDE AUX FAMILLES (19ème arrondissement), pour une action intitulée "Médiation familiale et institutionnelle auprès des familles fragilisées du 19e arrondissement". Cette action vise, d'une part, à accompagner les familles dans la résolution de conflits infra familiaux et d'autre part, à aider les familles à résoudre les conflits avec les institutions, ainsi qu'à accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle.

Une subvention d'un montant de 6 000 euros est accordée à l'association LES ATELIERS DU CHAUDRON (11ème arrondissement), pour une action intitulée "Les rendez-vous du chaudron Hors les murs". Cette action propose un programme d'animations dans l'espace public, à la rencontre des habitants, avec trois volets: Contes et Personnages à Inventer" dans les squares; RAP (rencontres annuelles ponctuelles, et les cages ouvertes (ateliers participatifs avec les bailleurs sociaux).

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordée à l'association AU COEUR DE LA VIE BIODANZA AC VIE (19ème arrondissement), pour une action intitulée "Lien social à 2 pas, quartier Algérie". Cette action vise à favoriser le lien social entre les habitants du quartier Algérie et rompre leur isolement à travers l'ouverture d'une permanence d'accueil hebdomadaire.

Une subvention de 2000 euros est accordée à l'association CQFD BESSIERES - COMITE DE QUARTIER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR BESSIERES (17ème arrondissement), pour l'action « Animations intergénérationnelles dans le quartier ». Cette action vise à promouvoir l'animation du quartier Bessières, à travers différents événements (repas pour les personnes âgées, animations l'après-midi, soutien scolaire...) ouverts à tous les habitants.

Une subvention d'un montant de 1500 euros est accordée à l'association DÉBROUILLE ET COMPAGNIE (13ème arrondissement), pour une action intitulée " Souham en récup" dont l'objectif est de sensibiliser les habitants du quartier à la réduction des déchets en leur proposant un atelier de création artistique en récup' dans un espace d'échange et de convivialité.

Une subvention d'un montant de 4000 euros est accordée à l'association ESPACE 19 (19ème arrondissement), pour une action intitulée "Fête de quartier Michelet-Karr". Cette action comprend la préparation de la fête avec les adhérents du centre social Espace Cambrai et certains partenaires, ainsi que l'événement final (kermesse, animation sportive et animation musicale).

Une subvention d'un montant de 2500 euros est accordée à l'association FOOTBALL CLUB PARIS 20 (20ème arrondissement), pour une action intitulée « Stéréotypes et représentations de genres dans le sport: déconstruire et encourager la mixité ». Cette action vise à transmettre une culture de l'égalité entre les filles et les garçons, harmoniser les rapports entre filles et garçons dans l'espace public, notamment sportif, et favoriser l'accès au sport à un public féminin.

Une subvention d'un montant de 6000 euros est accordée à l'Association LA MAISON BLEUE - PORTE MONTMARTRE (18ème arrondissement), pour une action intitulée " La fête du quartier porte Montmartre porte poissonniers Moskova ". Cette action vise à créer du lien entre les habitants du quartier, fédérer les ressources associatives du quartier et valoriser les initiatives des habitants et des structures qui les représentent.

Une subvention de 3000 euros est accordée au CENTRE SOCIAL LE PICOULET (11ème arrondissement), pour une action intitulée "Fête de quartier". Cette action vise à porter l'organisation collective d'une fête de quartier sur une journée comportant un large programme d'animations pour l'ensemble des habitants en impliquant tous les partenaires du quartier.

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordée à l'association LE PLANT SOCIAL (19ème arrondissement), pour une action intitulée "Agriculture urbaine aux Orgues de Flandre". Cette action vise à développer la pépinière située sur le toit du centre Paris Anim Mathis, dont les bénéficiaires permettront de déployer des ateliers sur des sujets environnementaux, à destination d'une dizaine d'habitants.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association LES MÈRES EN PLACE (19ème arrondissement), pour une action intitulée "Lien social : favoriser les liens et l'entraide entre les familles de la place des Fêtes". Cette action vise à prévenir les rixes, impliquer les parents, participer à l'animation du quartier, favoriser le dialogue entre les jeunes et les adultes à travers la tenue d'ateliers d'alphabétisation, d'ateliers de soutien scolaire alternés avec des ateliers "pleine conscience", un groupe de parole mensuel, des sorties familiales.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association LES PARQUES) (14ème arrondissement), pour une action « SQUARE MARIN - Dans mon quartier je vis, je vois, je m'exprime, je construis demain ». Le projet propose une action de médiation spécifique sur le temps des vacances scolaires dans le square Marin à destination des enfants usagers et de leurs parents. Cette action prendra la forme de plusieurs ateliers qui permettront de donner la parole aux habitants, de faire venir les familles et de réfléchir collectivement aux usages du square (charte d'usage, bruits / respect des plantes / propreté et hygiène).

Une subvention d'un montant de 12500 euros est accordée à l'Association « Ney Village » (18ème arrondissement), pour une action intitulée « Lien social, vie de quartier et coordination sociale ». Cette action vise à investir les habitants comme acteurs de leur quartier autour du local associatif, à travers une permanence d'écrivain public en matinée (lundi à vendredi) en accueil libre, des ateliers artistiques, socio-éducatifs et de loisirs.

Une subvention d'un montant de 3000 euros est accordée à Par Ici (20ème arrondissement), pour une action intitulée « Un T à Davout ». Cette action vise à animer des moments de convivialité entre voisins avec les habitants du quartier autour d'activités à leur initiative.

Une subvention d'un montant de 3500 euros est accordée à l'association Par Ici (20ème arrondissement), pour une action intitulée « Tricycle ». Cette action vise à sensibiliser et informer sur le tri sélectif et le réemploi dans le quartier Porte de Montreuil.

Une subvention d'un montant de 3000 euros est accordée à l'association Par les Petites Portes du 13 (13ème arrondissement), pour une action intitulée "Développer le lien social via les activités manuelles et la culture à Bédier et à Oudiné". L'objectif est de permettre aux habitants du quartier d'accéder aux offres de sorties culturelles et d'acquérir un apprentissage manuel utile ou de loisir (couture).

Une subvention de 1000 euros est accordée à l'association PEACE AND LOVE (17ème arrondissement), pour l'action « Vivre mieux ensemble ». Cette action vise à organiser, en lien avec des mères de familles du quartier, des actions d'animation et des sorties culturelles parents-enfants.

Une subvention de 3500 euros est accordée à l'association QUARTIER DE SOLEIL (17ème arrondissement), pour l'action « Échange et ouverture culturelle à destination des familles ». Cette action vise à développer des actions culturelles, afin de rompre avec l'isolement de certaines familles du quartier.

Une subvention d'un montant de 5000 euros est accordée à l'association QUARTIERS DU MONDE (20ème arrondissement), pour une action intitulée "Forum Femmes en Action : le quartier de Belleville en action pour l'égalité femmes-hommes". Cette action vise à créer des espaces de rencontres, d'échanges de pratiques et de formation entre acteurs et actrices du territoire sur les questions de promotion et l'émergence d'actions territoriales en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Une subvention d'un montant de 1500 euros est accordée à l'association TOUS ENSEMBLE (20ème arrondissement), pour une action intitulée « Tous ensemble ». Cette action vise à fédérer les seniors autour de plusieurs projets conviviaux et culturels du quartier Python-Duvernois.

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordé à l'association VERGERS URBAINS (19ème arrondissement), pour l'action "Ateliers au Jardin - Chauffourniers". Cette action vise à développer une activité de jardinage hebdomadaire pour les enfants de la cité des Chauffourniers mais également pour adultes, en sensibilisant à la biodiversité et au respect de l'environnement.

Axe 3 : Travailler

Une subvention d'un montant de 3000 euros est accordée à l'association ARBOR (20ème arrondissement), pour une action intitulée " Trouver un chemin ». Cette action de soutien et de remobilisation vers l'emploi vise à permettre aux habitant-es les plus vulnérables de retrouver le chemin de la formation, de l'emploi, de renouer avec un parcours de soin si interrompu.

Une subvention d'un montant de 15 000 euros est accordée à l'association LES PROFESSIONNELS DE LA MODE ET DU DESIGN DE LA GOUTTE D'OR (18^{ème} arrondissement), pour une action " Structuration et montée en puissance du Pôle des Gouttes d'Or de la Mode & du Design». L'action vise au développement économique et de l'emploi dans les secteurs textile, mode et design à la Goutte d'Or par les logiques de filières : structuration globale du Pôle, structuration de la coopérative, aide à la structuration des adhérents de l'association les moins avancés.

L'association propose de :

- Élaborer des dossiers pour chaque coopérateur ayant un atelier en vue de réaliser les aménagements et investissements nécessaires
- Approfondir le circuit de traitement des commandes (incluant la mise en place d'un outil numérique interne de gestion des devis et commandes)
- Poursuivre le soutien au développement de la coopérative
- Aider les adhérents les moins avancés en fonction de leurs besoins
- Maintenir de la cohérence entre toutes les entités du Pôle

Il s'agit de faire monter en puissance le PTCE avec des projets susceptibles de stimuler la création, l'innovation et le développement du « made in Goutte d'Or ». Les outils développés précédemment seront mis au service de ces projets.

L'action consiste à mutualiser tous les moyens disponibles en vue d'obtenir des résultats significatifs qu'aucun adhérent ne pourrait obtenir seul. Elle est conçue de façon à ce que tous ces moyens interagissent et se renforcent de façon à enclencher un effet de levier suffisamment puissant pour entraîner un développement économique susceptible de générer de l'emploi. Il sera fait appel aux ressources et aux compétences du quartier chaque fois que cela sera possible. L'association et la coopérative fonctionnent en symbiose et se renforcent mutuellement. La croissance de la coopérative avec l'activité de sous-traitance amplifie fortement le développement économique du quartier et lui permet de structurer ses outils de production. De même les actions de communication de l'association bénéficient aussi à la coopérative.

Une subvention d'un montant de 2500 euros est accordée à l'association CABEMPLOI (19ème arrondissement), pour son action "Ateliers conseil en image". Il s'agit d'ateliers permettant aux habitants de travailler sur leur image, leur savoir-être afin qu'ils puissent se valoriser et avoir une meilleure estime d'eux-mêmes, notamment pour aborder plus sereinement des entretiens professionnels et ainsi réussir leur parcours d'accès à l'emploi.

Une subvention de 2500 euros est accordée à l'association CENTRE DE LA MEDIATION ET DES ESPACES FAMILIAUX (CMEF17) (17ème arrondissement), pour l'action « Groupe de parole femmes victimes de violences ». Cette action vise à créer un groupe de parole de femmes victimes de violences, animé par des professionnels (psychologues, juristes, médiatrices familiales) ainsi qu'un suivi individuel.

Une subvention d'un montant de 1500 euros est accordée à l'association COMPAGNIE DASSYNE (19ème arrondissement), pour une action intitulée "Écritures nomades, ateliers d'écriture, de théâtre et de photographies sonores". Cette action vise à valoriser la mémoire des habitants des quartiers Danube et Riquet, en permettant à un public rencontrant des difficultés d'expression de participer à 16 ateliers d'écriture, de théâtre et de photographie.

Une subvention de 2000 euros est accordée à l'association ECOUTE HABITAT 17 (17ème arrondissement), pour l'action « Lien social et culturel : apprendre le français ». Cette action vise à proposer aux habitants, notamment aux parents, des ateliers linguistiques qui se déroulent dans le local de l'amicale.

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordée à l'association HALAYE (19^{ème} arrondissement), pour une action intitulée "Café débat sur la parentalité et la culture numérique". Cette action permet un soutien aux habitants dans le cadre de leurs démarches administratives dématérialisées.

Une subvention de 2000 euros est accordée à l'association LA MAIZON (17^{ème} arrondissement), pour l'action « Accompagnement vers l'emploi ». Cette action vise à accompagner les demandeurs d'emploi, en leur apportant une méthodologie et des outils dans leur recherche, avec des temps en groupes favorisant les échanges d'expériences.

Une subvention de 3000 euros est accordée à l'association OLYMPE (17^{ème} arrondissement), pour l'action « Information juridique et accompagnement des femmes victimes de violences ». Cette action vise à proposer aux victimes de violences sexuelles et sexistes des permanences d'information juridique individuelles et gratuites, un suivi et un accompagnement, ainsi qu'une formation des acteurs locaux et des ateliers de sensibilisation sur la lutte contre les violences, les discriminations, l'égalité femmes-hommes, filles-garçons et l'accès aux droits.

Une subvention d'un montant de 3500 euros est accordée à l'association PARCOURS LE MONDE (19^{ème} arrondissement), pour une action intitulée "Osez l'international ! Pour les jeunes parisiens". Cette action vise à promouvoir la mobilité européenne et internationale des jeunes qui en sont éloignés, afin de favoriser leur autonomie et, à moyen terme, leur insertion professionnelle.

Les subventions proposées pour l'ensemble des projets présentés dans ce cadre s'élèvent à 211 600 euros.

Je vous prie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris